

# amnesty international

section française - groupe n° 570

Monsieur Alain NICOLAS  
Ecole publique  
Vatteville la Rue  
76940 La Mailleraye sur Seine  
France

le 26 octobre 1983

à Sr. Miguel Angel RIBOLLA  
Director General Interventor  
Consejo de Educacion Primaria  
Soriano 1045  
Montevideo Uruguay

Monsieur le Directeur Général

Vous avez certainement entendu parler d'Amnesty International. C'est une association internationale qui a pour but de promouvoir le respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elle agit, hors de toute considération politique, pour faire libérer et aider les personnes détenues en raison de leurs convictions politiques, religieuses ou autres idées de conscience. Elle mène son action dans tous les pays du monde en faveur des prisonniers d'opinion comme en Amérique du Sud au Chili ou à Cuba par exemple.

C'est au nom d'Amnesty International et en tant que membre de cette association que je vous écris.

C'est au sujet de Javier LEIBNER MALANUD qui a été arrêté entre le 3 et le 19 juin 1983 à Montevideo. Il a 23 ans et son épouse a été arrêtée en même temps que lui. Il est étudiant à l'INADO.

Pourquoi a-t-il été arrêté ? D'après ce que je sais, il aurait été soupçonné d'activités syndicales en milieu étudiant. Jusqu'au 23 juin 1983 en vertu de la Loi de Sécurité Nationale de 1972, il a été accusé d'association subversive, selon l'article 60-V du code pénal militaire et il serait passible d'une peine de 3 à 6 ans de prison.

En tant que membre de l'Education Nationale, c'est avec beaucoup de respect que je me permets de vous demander de faire le maximum en faveur de ce prisonnier d'opinion.

En effet cet homme n'a fait usage d'aucune violence mais a exprimé ses sentiments politiques au sein d'une activité syndicale. Il n'a fait qu'exercer l'un des droits primordiaux de l'Homme : penser et exprimer ses idées.

Si cet homme est effectivement détenu en raison de ses opinions politiques "suspectes", je compte sur votre humanité pour faire tout ce qui est en votre pouvoir, en ce qui concerne sa détention (la plus humaine et la moins dégradante possible) et sa libération (le plus rapidement possible).

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments très respectueux.